|  |
| --- |
| INFIRMIER DE NUITEN GARDE MUTUALISEE SUR 5 EHPAD |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **REDACTION** | **VERIFICATION** | **APPROBATION** |
| Nom :  | Nom : | Nom :  |
| Fonction :  | Fonction :  | Fonction :  |
| Date :  | Date :  | Date :  |
| Visa : | Visa : | Visa :  |

**Intitulé du poste**

Intitulé du poste : Infirmier(e) de nuit en garde mutualisée sur 5 EHPAD

**Titulaire du poste**

Filière Métier : Personnes âgées

Etablissement : EHPAD Service : Soins

Famille professionnelle : Personnels médicaux et paramédicaux

Sous famille professionnelle : Personnels soignants et médicaux techniques

Rattachement à l’emploi conventionnel : Infirmier(e) Diplômé d’Etat

**Positionnement dans l’organisation**

Rattachement hiérarchique : Directeur d'établissement et cadre supérieur de santé de l'EHPAD « xxxx » porteur du projet

L’infirmier(e) a sous sa responsabilité, dans le cadre de son intervention, les Aides Soignant(e)s de nuit et les agents de service des 5 EHPAD.

Rattachement fonctionnel : L’infirmier(e) se trouve en relation fonctionnelle avec :

* Le Médecin de garde,
* Le SAMU,
* Les Médecins traitants,
* Les Ambulanciers,
* Les Pompiers,
* Les Hôpitaux : cliniques,
* Le Commissariat de police,
* Les personnes d’astreinte,
* Les familles
* SOS médecins

**MISSIONS PRINCIPALES**

L'infirmier(e)analyse, organise, évalue et dispense les soins infirmiers.

Elle intervient au sein de 5 EHPAD situées dans un même périmètre géographique afin :

- D’améliorer la qualité et la sécurité de la prise en soin de nuit ;

- De gérer les situations d'urgence ;

- D’éviter toutes hospitalisation, en appliquant les prescriptions anticipées et toutes les prescriptions médicales ;

- De faciliter le retour en institution lorsque l‘hospitalisation a été inévitable.

1. **Assure la permanence des soins sur les 5 EHPAD**

- Priorise et organise ses interventions au regard des particularités des transmissions faites par les équipes et des messages reçus,

- Assure la gestion des urgences,

- Organise le relais entre les services d'urgence et l'établissement

- Renseigne les tableaux de bord permettant de faire le suivi de ses actions, de réaliser les évaluations et le rapport annuel d'activité.

1. **Assure les soins infirmiers dans le respect des textes régissant l'exercice de la profession d'infirmier(e)**

- Évalue les besoins des résidents en concertation avec les équipes tout en étant attentif à leurs besoins spécifiques de nuit

- Prend en considération le projet de vie et de soins du résident dans le cadre de ses interventions

- Effectue les soins infirmiers spécifiques à ses missions de nuit (rôle propre et sur prescription)

- Veille au suivi des prescriptions médicales et à la bonne prise des médicaments.

- Réalise les prescriptions anticipées dans le cadre de l'accompagnement de personnes en fin de vie et autres protocoles de service.

- Collabore avec les équipes dans l'application de l'intégralité des procédures des établissements.

1. **Participe à la coordination du suivi médical, des activités des équipes soignantes afin de préserver la sécurité et le bien être du résident dans le respect de sa dignité**

- Réalise des transmissions et la traçabilité des actes réalisés sur le dossier de soins informatisé. Il participe aux transmissions orales.

- Prépare les dossiers et les informations pour la visite du médecin de garde, SOS médecin ou en cas d'hospitalisation.

- Collabore avec l'équipe dans l'élaboration de procédures spécifiques à l'activité de nuit, s'assure de leur application, de leur évolution et de leur suivi.

- Informe les familles en collaboration avec les équipes de nuit selon la spécificité de chaque résident.

- Participe au soutien des équipes.

1. **Assure un rôle d’accompagnement**

**De la personne âgée**

- Assure un soutien psychologique, (gestion des angoisses, des insomnies des résidents …)

- Participe à l’accompagnement des personnes en fin de vie

- Dépiste et évalue les risques de maltraitance

- Recueille les données cliniques, les besoins et les attentes de la personne âgée et de son entourage

- Respecte le projet personnalisé et le complète par les spécificités de la nuit (mise à jour des données dans le dossier de soins)

**Du personnel de nuit**

- Travaille en collaboration avec les aides-soignants et les agents de service

- Développe un esprit de solidarité, d’entraide et de communication

**Des intervenants extérieurs**

- Echange avec le médecin de garde, SAMU ou pompier appelés au cours de la nuit

- Prépare l’hospitalisation avec le personnel en poste et/ou accueille les retours d’hospitalisation

**De la famille, de l’entourage**

- Est l'interlocuteur des familles dans des conditions particulières définies en collaboration avec les équipes et selon les procédures spécifiques à chaque EHPAD.

**COMPETENCES REQUISES**

**Savoirs :**

- Détenir le diplôme d’Etat d’Infirmier

- Connaître la législation de notre secteur d’activité (loi 2002, Loi Léonetti, Loi HPST, Loi ASV ...)

- Avoir un attrait pour les spécificités de l’accompagnement de la personne Agée

- Avoir le permis de conduire valide

- Connaître les réseaux de soins du territoire et comment assurer la continuité des soins la nuit.

**Savoirs faire :**

- Réaliser des soins infirmiers en appliquant les bonnes pratiques

- Respecter le secret professionnel et les règles de confidentialité

- Avoir le sens des responsabilités

- Avoir le discernement pour réguler les appels des soignants

- Avoir le sens de l’organisation et du travail en équipe

- Utiliser les règles d’ergonomie

- Savoir déléguer

- Avoir un esprit de synthèse.

**Savoirs être :**

- Avoir le rôle de médiateur

- Créer une relation de confiance avec le résident

- Avoir une résistance physique et psychologique

- Développer des capacités à gérer des personnes atteintes de troubles du comportement

- Avoir une attitude d'écoute et de bienveillance à l'égard des équipes soignantes

- Avoir des capacités d'adaptabilité

- Faire preuve d'initiative adapté et cohérente

**ORGANISATION DU POSTE DE TRAVAIL**

L’infirmière de nuit est de permanence selon un planning défini, dans une des 5 structures à tour de rôle. Elle est en astreinte sur appel pour les autres établissements.

Il lui revient de prioriser les urgences et d'organiser ses interventions. Elle prévient les différentes structures du déroulement.

L’infirmière travaille en nuit de 10h00 (21h00 à 07h00) suivant un roulement établi sur 2 semaines, avec un week-end sur deux travaillé.

La pause est de 30 min comprise dans le temps de travail.

L’infirmière a à sa disposition un téléphone portable professionnel qui lui permet d'être joignable par les différents EHPAD. Elle est défrayée de ses déplacements avec son véhicule personnel.

Elle a un accès internet qui lui permet une connexion à distance aux dossiers de soins et de compléter le tableau de bord reflet de son activité.

Une adresse mail dédiée pour les échanges avec les autres structures est mise en place par l’établissement recruteur.

L’infirmière de nuit n’intervient pas dans la gestion des ressources humaines ni des problèmes techniques, qui restent dans le domaine des astreintes administrative et technique organisées individuellement par chaque établissement.

**Date et visas**

Date et Signature de la personne recrutée Date et Signature du Responsable

|  |
| --- |
| **HISTORIQUE DES MODIFICATIONS** |
| **Version** | **Date** | **Nature des modifications** |
| V1 | 04/04/2019 | Création |
|  |  |  |
| **La dernière version ANNULE et REMPLACE la version précédente.** |